



numéro

CM_240522_24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le 16 mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil,
sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

nombre de membres	
en exercice	23
présents	19
exprimés	21
vote	
pour	21
contre	0
abstention	0

Présents :

Mmes Mélanie ALCAIDE, Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Marjorie RIBES,
M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE,

Procurations :

Stéphanie GAUTIER à Bertrand LEMOIGNE, Jocelyne PY à Marjorie RIBES,

Absents :

Brigitte CASADO-JAILLET, Christophe LELIEVRE,

Objet : Acquisition par la commune des parcelles constituant les emprises des voies

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé depuis de nombreuses années d'incorporer certaines voiries de lotissement dans le domaine public de la commune.

Monsieur le Maire précise, qu'à ce jour, certaines voiries de lotissement n'ont pas encore été transférées dans le domaine public de la commune et notamment :

- Cami de Malakoff (A145),
- Courbes/Chemin des Romains (AB240)
- Impasse avenue de Villeveyrac (AC12)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que ces voiries sont concernées par la présente délibération.

Ces échanges concernent des régularisations de la voirie afin que la commune puisse incorporer cette voirie de lotissement dans son domaine public, ces acquisitions auront lieu sans soulte.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des frais d'établissement des actes administratifs de vente sera pris en charge par la commune de MONTBAZIN.

Enfin, Conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que Monsieur le Maire représente la commune, de MONTBAZIN lors de la signature des actes administratifs de vente à intervenir.

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240522-2024-DELIB-51-DE
Date de réception préfecture : 27/05/2024

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : APPROUVE la procédure amiable d'acquisition des parcelles constitutives de voiries :
 - Cami de Malakoff (A145),
 - Courbes/Chemin des Romains (AB240)
 - Impasse avenue de Villeveyrac (AC12)

- **ARTICLE 2** : ACCEPTE que lesdites acquisitions soient régularisées par la rédaction d'actes établi en la forme administrative,

- **ARTICLE 3** : S'ENGAGE à prendre en charge les frais d'établissement des actes administratifs,

- **ARTICLE 4** : AUTORISE Monsieur le Maire, à représenter la Commune de MONTBAZIN lors de la signature de l'acte de vente à intervenir, conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **ARTICLE 5** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 6** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240522-2024-DELIB-51-DE
Date de réception préfecture : 27/05/2024